

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21931 - 81ÈME ANNÉE

## Paul Vergès au panthéon de l'ANC : quand l'Afrique du Sud oblige la France à reconnaître ses errements

L'inscription de Paul Vergès au panthéon de l'ANC constitue un geste politique majeur, chargé d'une portée symbolique bien plus profonde qu'une simple reconnaissance individuelle. Pour l'Afrique du Sud, il s'agit d'honorer un dirigeant réunionnais dont le parti, le PCR, s'est engagé dès les premières heures aux côtés de la lutte contre l'apartheid. Pour la France, c'est un rappel cinglant de décennies de soutien à l'apartheid qu'elle préfère souvent occulter.

Lors de son déplacement en Afrique du Sud le 21 novembre, Emmanuel Macron a fait escale au mémorial dédié à la lutte contre l'apartheid, à Pretoria. À cette occasion, vingt figures de nationalité françaises engagées contre le régime raciste ont été mises à l'honneur, parmi lesquelles figure Paul Vergès.

Pendant que Paris entretenait des relations complaisantes avec Pretoria, au nom d'intérêts stratégiques et économiques, le Parti Communiste Réunionnais se plaçait résolument dans le camp des opprimés. « Fort heureusement pour l'honneur de notre pays », souligne-t-on aujourd'hui, le PCR avait choisi la solidarité active avec l'ANC alors que nombre de puissances occidentales, membres de l'OTAN dont la France, soutenaient le régime raciste sud-africain.

### Paris soutenait l'apartheid

À La Réunion même, certains responsables politiques et médias allaient jusqu'à justifier les condamnations à mort de militants anti-apartheid ou à offrir une base d'hospitalité diplomatique au pouvoir raciste de Pretoria. La compagnie aérienne du régime sud-africain était accueillie à Gillot, un sénateur-maire présidait un groupe parlementaire d'amitié avec l'Afrique du Sud ségrégationniste... Le contraste avec l'engagement du PCR n'en est que plus frappant.

### Le PCR solidaire de l'ANC depuis sa fondation

Car depuis sa fondation, le parti de Paul Vergès avait pris fait et cause pour l'ANC : déclarations publiques, manifesta-



tions, accueil de militants en exil, soutien à la lutte armée lorsque celle-ci devint la seule réponse possible face à la violence institutionnelle. Cette constance explique pourquoi, aujourd'hui encore, le PCR — au même titre que Cuba — figure parmi les invités d'honneur des grandes commémorations de l'ANC. Et pourquoi l'organisation sud-africaine a tenu à inscrire Paul Vergès dans son panthéon politique.

### L'Afrique du Sud libre n'a pas oublié

La tentative du président Emmanuel Macron de s'approprier cet hommage pose donc question. Elle ressemble moins à une célébration de la mémoire de Paul Vergès qu'à une tentative de récupérer symboliquement un honneur qui, en réalité, met en lumière la défaite de l'État français de l'époque. L'Afrique du Sud libre n'a pas oublié qui se tenait réellement à ses côtés dans les moments les plus sombres. Reconnaître cette vérité ne diminue pas la France : cela l'oblige simplement à regarder son histoire telle qu'elle fut. L'hommage rendu par l'ANC à Paul Vergès honore un combat anticolonial, une fidélité aux valeurs universelles d'égalité et de dignité. La France, si elle veut s'y associer sincèrement, doit commencer par admettre que cette page d'histoire fut écrite malgré elle, et non grâce à elle.

M.M.

# Décolonisation de la Polynésie : décision de justice très attendue qui résonne jusqu'à La Réunion

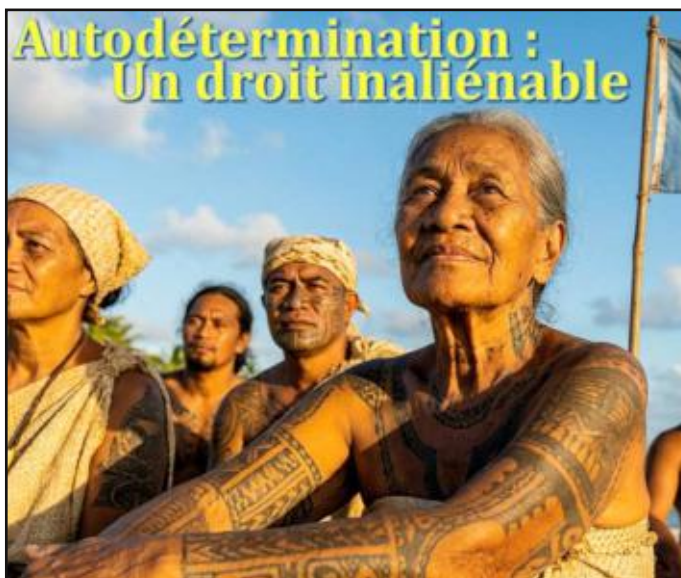
Le 2 décembre 2025, le Tribunal administratif de Papeete rendra sa décision dans un dossier sensible : celui du dialogue de décolonisation que l'État français est appelé à ouvrir avec la Polynésie française, conformément aux résolutions de l'ONU de 2013 et 2024. Ce débat, bien que situé à plus de 15 000 kilomètres de La Réunion, touche directement les anciennes colonies intégrées à la République française et interroge sur la place des territoires dans l'État français, un sujet particulièrement suivi dans notre île.

Tout commence en décembre 2024, lorsque l'Assemblée de la Polynésie française (APF) adopte une délibération autorisant son président à engager un recours contre l'État afin de faire respecter le droit à l'autodétermination du peuple m'ohi, tel que reconnu par l'ONU. Le même jour, l'APF vote une résolution appelant explicitement Paris à ouvrir un dialogue de décolonisation sous l'égide des Nations unies.

Mais dès janvier 2025, le haut-commissaire dépose un recours pour faire annuler cette délibération. En juin, soutenu par un avis du Conseil d'État, le tribunal administratif de Papeete annule effectivement le texte. L'affaire aurait pu s'arrêter là, mais les autorités polynésiennes poursuivent la bataille.

En mai 2025, Antony Geros, président de l'APF, et le Tavini Huira'atira adressent un courrier officiel au président Emmanuel Macron pour exiger que la France respecte la réinscription de M'ohi Nui sur la liste des territoires non autonomes. Faute de réponse dans les trois mois, ce silence valant refus, une nouvelle procédure est lancée devant le tribunal administratif afin de contraindre l'État à engager ce dialogue politique demandé par l'ONU.

La décision attendue le 2 décembre 2025 marquera



donc une étape essentielle dans cette longue démarche. Pour les élus polynésiens, devoir en passer par la justice démontre déjà la persistance d'une relation coloniale dont il faut sortir par un processus pacifique et encadré.

À La Réunion, où les questions d'autonomie, de gouvernance locale et de place des anciennes colonies intégrées à la République française reviennent régulièrement dans le débat public, cette affaire est observée avec attention. Elle pose une question fondamentale : comment concilier l'aspiration des peuples à être pleinement acteurs de leur avenir et la structure institutionnelle de l'État français ? La réponse, qu'esquivera peut-être la décision du 2 décembre, pourrait inspirer d'autres pays comme La Réunion.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

# Kanaky–Nouvelle-Calédonie : le FLNKS dénonce “le passage en force” de l’État français et alerte sur une “nouvelle crise”

Le FLNKS accuse l’État français de “passage en force” après le refus de la ministre des Outre-mer de reconnaître ses demandes dans le cadre du processus de décolonisation. Il rejette le projet d’accord de Bougival, jugé illégitime, et dénonce une consultation imposée sans consensus. Le mouvement rappelle que le peuple kanak détient le droit à l’autodétermination et prévient que Paris portera la responsabilité d’une nouvelle crise. Il réaffirme enfin sa voie : l’indépendance accompagnée de partenariats équilibrés avec la France.

Le ton est grave et le message sans ambiguïté. Dans un communiqué publié le 24 novembre 2025, le Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste (FLNKS) a réagi à la visioconférence tenue trois jours plus tôt avec la ministre des Outre-mer, Naïma Moutchou. Pour le mouvement indépendantiste, la position de l’État marque un tournant inquiétant dans le processus politique de Kanaky–Nouvelle-Calédonie.

Dès les premières lignes, le FLNKS confirme sa profonde inquiétude : l’État français aurait, selon lui, “définitivement choisi la voie de l’entêtement, du passage en force et de la menace politique”. Le mouvement estime que les échanges bilatéraux organisés les 11 et 14 novembre, initialement constructifs, n’ont pas été suivis d’effets. Au contraire, écrit-il, la ministre “refuse d’entendre la voix du FLNKS, d’admettre la réalité du pays et de respecter les principes du droit international qui encadrent le processus de décolonisation”.

Au cœur des tensions : le projet d’accord de Bougival. Rejeté “en bloc depuis plus de trois mois”, il n’est selon le FLNKS qu’un document “élaboré à Paris, présenté comme simple base de travail puis transformé unilatéralement par l’État comme un ‘accord’ sans aucune validation politique”. Le mouvement voit dans la consultation prévue par le gouvernement une manœuvre dangereuse, une initiative “improvisée, juridiquement bancal et dénuée de toute légitimité démocratique”.

Le FLNKS conteste également l’argument selon lequel aucune formation politique ne disposerait d’un “droit de veto”, comme l’a affirmé la ministre. Une position qui revient, selon lui, à nier la légitimité de la princi-

pale organisation indépendantiste du pays, mais aussi le cadre international qui reconnaît le droit du peuple kanak à décider de son avenir. Le communiqué rappelle que “la Kanaky–Nouvelle-Calédonie est engagée dans un processus de décolonisation reconnu par l’ONU, [et que] le peuple kanak est le seul détenteur du droit inaliénable à l’autodétermination”.

À plusieurs reprises, le mouvement met en garde contre les conséquences du calendrier imposé par Paris, qui prévoit une consultation en mars 2026. Une telle démarche, écrit-il, “revient à nier les fondements mêmes du vivre-ensemble construit depuis quarante ans et à exposer le pays à de nouvelles tensions”. Plus encore, le FLNKS affirme que “l’État portera seul la responsabilité politique, historique et morale des conséquences de ses manœuvres jusqu’aboutistes”.

Malgré ces mises en garde, le mouvement indépendantiste n’abandonne pas l’espoir d’une sortie par le dialogue, mais uniquement “dans le cadre politique fixé depuis plus de quarante ans”, dans la continuité de l’Accord de Nouméa de 1998. Le FLNKS réaffirme enfin sa ligne : l’indépendance de la Kanaky–Nouvelle-Calédonie, articulée avec des partenariats équilibrés avec la France. “C’est le seul chemin vers une stabilité durable : une souveraineté pleine et entière, articulée avec des coopérations choisies, équilibrées et mutuellement bénéfiques.”

Un message ferme, qui souligne à quel point la situation demeure sensible dans l’archipel, et combien les prochaines décisions de l’État pourraient influencer durablement sur son avenir.

**M.M.**

# Oté

## « Ki kalité médsin ? Dizon médsin lo sikré ! » : In kozman pou la rout

Mézami sirésèrtin zot i koné kozman-la pars dopi lontan bann kassèr d'ti boi i anparl konmsa déssèrtin médsin.

Fransh vérité mi yèmré pa d'ète la plass médssin. Pars zot lé la pou soign demoune é guéri azot de préféranss pars si i guéri pa zot zorèye i doi siflé pars kossa in pé i dira pa.

Mwin la déza antann dir médsin maron mé sa sé plito pou bann guérissèr. Mwin la antann galman médsin l'ordinatèr pars in pé i panss zot lé la pou shof la kart demoune mé zot i koné mwin lé konm toulmoune, mi yèm malparlé.

épi néna lo vyé léspréssion ni antann souvan défoi : médsin lo sikré. Pars konm médikaman i paré zot noré in fèb pou lo sikré mé assiréman lo sikré i pé z'ète in médikaman.. Akoz pa ?kan wi koné in nouritir i pé nouri lo kor, mé li pé ossi soign lo kor konm ni di souvan pou bann plante.

Alé ! Mi arète la pars mi koné bien dann kozman kréol défoi néna la vérité, défoi néna lo kontrèr d'la vérité, défoi in vérité rolativ. Toutfasson, in kozman sé in kozman é pa pliss ké sa. Tout fasson l'om lé mortèl é si li l'été pa, ni konétré.

Alé ! mi kite azot rofléshir la dsi é ni retrouv pli dvan sipétadyé.

*Justin*